

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Enseignement supérieur - Renouvellement de la convention de partenariat «Univercités » entre la Ville, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne.

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon compte 32 000 étudiants, dont près de 25 000 sur le campus de l'Université de Bourgogne. Conforter l'attractivité de l'université de Bourgogne, c'est donc oeuvrer au développement de notre ville, au-delà des frontières régionales.

Depuis 2003, la Ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne ont formalisé un partenariat qui permet, au-delà des compétences de chacun, de faire converger les énergies autour de quatre thématiques :

- Ouverture de l'Université sur la Ville de Dijon et la Communauté Urbaine, et de la Ville de Dijon et de la Communauté Urbaine sur l'Université.
- Amélioration de la vie étudiante
- Accroissement de la synergie entre le développement socio-économique, la recherche, la formation et l'enseignement supérieur.

- Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

Le projet de nouvelle convention entre la Ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne, prend une dimension particulière avec le regroupement, au 1er janvier 2016, des régions Bourgogne et Franche-Comté.

En effet, dès avril 2015, une communauté d'universités et d'établissements (« Comue ») a été créée entre l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université technologique Belfort-Montbéliard, AgroSup Dijon, le groupe ESC Dijon-Bourgogne et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques.

Cette Comue appelée « Université Bourgogne Franche-Comté » (« UBFC ») a permis d'ores et déjà le rassemblement des formations doctorantes et laboratoires de recherche, et porte désormais les différents appels à projets dans le cadre des « programmes investissement d'avenir » (PIA) nationaux.

Ainsi, le Grand Dijon privilégiera son soutien aux projets structurants réalisés dans ce nouveau contexte régional, en concertation étroite avec le Grand Besançon.

De son côté, il est proposé que la Ville de Dijon soutienne des actions de proximité visant à mieux intégrer les étudiants dans la ville et à concilier études et vie sociale. La Ville favorisera ainsi l'engagement des étudiants dans la vie sociale à travers :

- Le maintien des bourses municipales étudiantes (dont 70 % bénéficient aux étudiants de l'uB), avec l'instauration d'une contrepartie citoyenne.
- Le soutien aux initiatives étudiantes citoyennes, sur la base de projets spécifiques.
- Des projets éducatifs communs impliquant des rencontres entre étudiants et enfants sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires.

Par ailleurs, la ville de Dijon continuera d'intégrer la dimension universitaire dans l'ensemble des politiques municipales :

- Accès à la pratique et aux équipements sportifs (avec un souhait de réciprocité quant aux équipements sportifs situés sur le campus universitaire)
- Accès à la culture (pratique culturelle au sein de l'Université, financement du dispositif « carte culture »)
- Vacances, emplois temporaires, stages, en adéquation avec les besoins rationalisés des services.
- Actions partenariales de prévention santé (« Harmonuits » et « Village goût nutrition santé »)
- Prise en charge de 50 % des frais de scolarité à « l'Université pour tous » pour les dijonnais non imposables.
- Soutien spécifique à la chaire Unesco, à l'Experimentarium et à la Nuit des chercheurs.
- Appui à l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne ;
- 2 - d'approuver le projet de convention proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ